

Préambule :

Ce concours s'inscrit dans le cadre des prochaines élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes qui se dérouleront en septembre 2015.

Ce concours a pour objectif de définir le logo du prochain CMEJ de Notre Dame de Bondeville.

Le logo du CMEJ devra représenter la vie démocratique de la ville et la citoyenneté des jeunes Bondevillais.

Article 1 : Organisateur

La mairie de Notre Dame de Bondeville, via le Service Jeunesse, située place Victor Schœlcher, 76 960 Notre Dame de Bondeville organise un concours intitulé "Imagine le logo du CMEJ 2015" pour la création du logo du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes.

Ce concours se déroulera jusqu'au 11 septembre 2015 à 17h.

Article 2 : Participants

La participation à ce concours est ouverte à tous les Bondevillais et réservée aux personnes morales ou personnes physiques majeures ainsi qu'aux mineurs sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Article 3 : Modalité de participation

La participation à ce concours est gratuite.

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Une seule participation par personne est autorisée.

Article 4 : Caractéristiques du logo

Le logo doit répondre à plusieurs caractéristiques imposées par l'organisateur.

Le logo doit être identifiable et mémorisable rapidement. Il doit être simple, stylisé et lisible. Il devra intégrer la mention CMEJ.

Toute création est libre de droit.

Il est interdit de reproduire ou détourner un logo, une marque, un personnage existant ou déjà déposé ou protégé par des droits d'auteur.

Le logo doit être réalisé avec des contrastes et des topographies faciles à lire. Il doit permettre une reproduction sur tous types de support. Il doit être réalisé et transmis sur support papier (format A4)

Toute proposition de logo qui ne répondra pas à l'intégralité de ces critères ne sera pas retenue.

Article 5 : Cession des droits d'auteur

Le gagnant du concours cède, à titre exclusif, à la mairie de Notre Dame de Bondeville, les droits de reproduction et de représentation du logo, sur tout support y compris les droits de distribution et d'adaptation.

Toutes les réalisations des participants seront exposées en mairie, salle du conseil, durant les élections du CMEJ.